



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 22 mai 2026

Délibération n°24/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT (Pouvoir de Monsieur Gérard DESAPHY).

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Xavier BONNEFONT).

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	6
Votants	16

Objet : Résidence étudiante - Demande de subvention Fonds vert

Dès sa création, le Pôle Image Magelis a placé la formation au centre de sa stratégie en initiant ou favorisant l'implantation d'écoles sur son territoire. Ainsi, ce sont aujourd'hui quinze structures de formation (publiques ou consulaires), toutes de renommée nationale voire internationale, qui sont présentes à Angoulême et qui forment, chaque année, environ 2000 étudiants.

L'objectif du Pôle Image a été de mettre en place un véritable campus de l'image sur son territoire. Il s'agit de proposer une offre globale, un ensemble de services et d'équipements à destination des étudiants : service de restauration, salles communes et espaces de vie, centre de documentation, offre en matière sportive et avant tout une offre de qualité en matière de logements étudiants.

Un premier projet de résidence étudiante a ainsi été mené : le Pôle Image a construit et mis à disposition du Crous une résidence étudiante de 63 logements « L'auberge espagnole ».

Le développement d'un deuxième projet de résidence est paru d'autant plus nécessaire que l'augmentation constante du nombre d'étudiants sur le campus image fait également accroître le nombre de demandes de logements dans le quartier.

Aux abords de la résidence L'Auberge espagnole et pour répondre à cette demande croissante de logements, le Pôle Image a ainsi engagé l'opération d'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur un îlot de parcelles composé d'immeubles de faubourg et de jardins.

Le projet repose sur la création de 73 logements d'environ 19m², pour une surface de planchers de 2350m². L'alignement des immeubles sera conservé rue de la Charente et la façade principale viendra urbaniser la rue des Papetiers. Les immeubles repérés « intéressants » au titre du patrimoine architectural seront conservés et les bâtiments réhabilités ou construits répondront aux exigences de prévention des risques d'inondation.

Le projet propose de densifier les constructions pour limiter les emprises au sol et pour offrir aux étudiants un cœur d'îlot plus ouvert, végétalisé, en connexion avec les jardins avoisinants.

Comme sur l'ensemble des opérations de réhabilitation, la restructuration permettra également la mise en œuvre d'une démarche de réemploi des matériaux du site.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies et les consultations de travaux ont été lancées en début d'année. La phase d'attribution est en cours.

Le coût global de cette opération de réhabilitation construction a été évalué à 7 700 000 € HT.

Pour la réalisation de la résidence étudiante, un plan de financement spécifique est présenté, incluant une demande de subvention au titre du fonds vert.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Opération Extension de la résidence étudiante	
Coût total de l'opération (HT)	7 700 000
Coût total de l'opération (TTC)	8 470 000
Fonds vert	1 000 000
PLS	3 850 000
Autofinancement SMPI Magelis	3 620 000

Il vous est donc proposé de valider le principe d'un dépôt de dossier auprès des services de l'Etat afin de solliciter et d'obtenir une subvention fonds vert.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- acceptent le principe du dépôt d'un dossier de demande de subvention fonds vert ;
- autorisent Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents relatif à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis